

# L'ECHO DE JOSSIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

NOVEMBRE 2010

[www.jossigny.net](http://www.jossigny.net)



**MARNEetGONDOIRE**  
communauté d'agglomération

## LE BILLET DU MAIRE

Les vacances estivales sont déjà loin pour beaucoup d'entre vous. La rentrée fut mouvementée sur le plan national (réforme des retraites, réformes des collectivités territoriales, premières conséquences au plan local de la réforme de la Taxe Professionnelle, etc.), un peu plus calme à JOSSIGNY. Le climat social délétère ambiant pèse malgré tout sur la sérénité de chacun.

On peut noter depuis quelques mois une baisse significative du civisme au détriment de l'égoïsme.

Vous trouverez dans vos boîtes aux lettres un Flash Infos spécial qui aurait pu s'intituler: « Partageons la Route ». Pas un jour sans que les véhicules ne stationnent sur les trottoirs, pas une heure sans que les automobilistes dépassent allègrement la vitesse autorisée.

Que pensez-vous des dégradations volontaires de l'aire de jeux, des poubelles jetées sur le bas côté des routes. La liste devient longue. Les remarques, les conseils sans frais sont inopérants...

Place à la seule réponse devenue audible par quelques uns: l'action répressive. Nous sommes donc contraints de discuter avec les forces de Police Nationale d'opération « Coup de Poing » pour que cessent ces débordements dangereux. Il est de notre devoir d'assurer la sécurité de tous les habitants.

Heureusement, et malgré ce préambule plutôt pessimiste, la commune essaie, avec ses moyens, d'agir pour embellir votre quotidien.

Durant l'été, les élus en charge des travaux n'ont pas ménagé leur peine. A ce propos, je tiens à remercier notre agent technique qui a fait montre de disponibilité, d'efficacité et de réactivité à leurs côtés.

Un bilan plutôt positif: nous avons fait évoluer le terrain des plus jeunes en y installant de nouveaux jeux, répondant aux nouvelles normes de sécurité. Les classes primaires ainsi que la cantine ont été remises en peinture. Ce n'était pas un luxe! La salle associative est vraiment terminée. A ce propos, je tenais à remercier les enseignantes, les associations du village pour leur patience, car la Grange a été indisponible pendant le 1er semestre 2010, ce qui a occasionné de nombreux bouleversements des habitudes d'occupation.



Certaines voiries (rue Ferraille), ont été sensiblement améliorées. Mais nous avons encore beaucoup de travail pour que notre réseau soit optimisé. Cela demande du temps, mais surtout de l'argent. Encore une fois, la patience est de mise. Quelques uns pourraient croire qu'il s'agit d'immobilisme mais la réalité objective est autre.

Vous me direz « Gérer c'est prévoir » mais aujourd'hui il nous est difficile de prévoir ce qu'il adviendra des aides que nous sommes en droit d'attendre de l'Etat, de la Région et du Département en matière de subventions. Les conséquences financières de la nouvelle réforme des collectivités territoriales, de Loi de finances 2011 sont encore à l'étude. En l'état on ne peut donc raisonnablement prévoir qu'un ralentissement des investissements à venir car sinon nous risquons d'avoir à prendre une décision défavorable pour les ménages: l'augmentation de l'imposition. Ce n'est pas aujourd'hui, l'objectif de notre Conseil Municipal.

Les temps changent, nos perspectives aussi, au regard d'un avenir incertain. Fort heureusement notre enthousiasme ne faiblit pas, et vous pouvez vous targuer de pouvoir compter sur un Conseil Municipal dynamique et attentif, sur une intercommunalité, Marne&Gondoire, qui partage notre vision d'évolution pour JOSSIGNY, un village où il fait bon vivre.

Beaucoup de sujets restent en suspens (aménagement des voiries, assainissement, urbanisation raisonnée, etc.) mais je vous l'affirme: la volonté de votre Conseil Municipal est de prévoir l'évolution de votre village en le gérant sagement. Pour cela nous avons besoin de votre concours, de votre soutien au quotidien. Les prochaines années seront décisives!

Bonne lecture de ce nouveau bulletin!

## NOCES D'OR

Que d'émotion ce 9 octobre 2010. Serge et Josiane HUS renouvelaient en Mairie leur consentement d'il y a 50 ans, 2 mois et quelques heures. Un demi siècle de vie commune qui ne peut susciter que de la joie. Ce fut le cas, ce jour là où nous avons pu célébrer un couple tellement agréable, un couple de Jossignaciens qui a oeuvré pour la commune au sein des associations. Serge, Josiane, nous vous renouvelons tous nos vœux de bonheur et vous remercions pour ce moment émouvant de sincérité et de convivialité.



## HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi  
9h – 12h  
vendredi  
9h – 12h et 17h – 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie des associations Divers	4
Extraits des conseils municipaux	5
Infos administratives	6
Informations générales	7
Informations générales	8

**Retour en images**

**Ça s'est passé le samedi 19 juin :**

**Le pique nique organisé à l'occasion de la fête communale.**



**Début des festivités**



**Animé par le groupe Springfield**



**Notre bonhomme : « AVANT » !**



**Toujours notre bonhomme, mais...**



**Rendez-vous l'année prochaine**

**Sortie des enfants au Château de Pierrefonds, pays des chevaliers**

Le château de Pierrefonds se situe près de Compiègne à environ une heure de Paris. Ce château est à la base une demeure fortifiée construite en 1393 pour Louis d'Orléans.

Le temps d'une balade, nos petits visiteurs, se retrouvent propulsés à l'époque des preux chevaliers, Messire Godefroy de Montmirail et son écuyer Jacquouille la fripouille n'ont qu'à bien se tenir.

S'intégrer dans le moyen âge n'est pas chose facile quand on a ses habitudes au 21e siècle. Mais comment vont-ils retourner dans leur époque ?

Les gargouilles, les donjons, les créneaux, les douves, le pont-levis... De quoi apprendre et se raconter de nombreuses histoires de chevaliers ou de princesses.

Enfin vient la pose pique-nique, ils reprennent des forces avant d'entamer de nouvelles promenades acrobatiques dans les arbres...

Nos petits aventuriers se transforment en écureuil et bien calés dans leur baudrier, nos charmants bambins grimpent à l'assaut des arbres. D'un pas agile, ils passent de branche en branche dans les parcours qui leur sont donnés.

Cette activité en pleine forêt leur procure du plaisir et même les plus réticents prennent de l'assurance.

L'après-midi s'achève trop vite et c'est déjà le moment du départ.

Un grand merci à tous.



### Voyage des anciens

« Est-ce à la Ferté Milon que Lafontaine s'est marié? ». Ma foi, nous n'avions pas la réponse. Ce que nous pouvons dire c'est dans cette charmante bourgade que notre troupe de « têtes blanches » avait débarquée. Pas trop de marche, un apéritif sur le bateau, l'avant goût d'une journée épique avec les anciens de JOSSIGNY ! Comme toujours leur bonne humeur, leur gentillesse et leurs sourires suffisent à nous montrer qu'il nous faut renouveler ces moments festifs! Alors apprêtons nous à embarquer en 2011 avec eux, et avec toujours autant de plaisir partagé.

### Les Journées du Patrimoine à Jossigny

Les 18 et 19 septembre, nombre de personnes se sont déplacées afin de pouvoir visiter les monuments ouverts à cette occasion.

L'association JADHIS avait organisé des visites commentées de notre moulin et les promeneurs pouvaient également visiter l'église Sainte-Geneviève, ouverte aussi au public.

L'ouverture du château a également fait le bonheur de nombreux visiteurs (650 personnes le samedi après-midi et 1500 personnes le dimanche après-midi). Commentaires de Mme Maille, administratrice du Domaine National de Jossigny : « les deux animations choisies ont été très appréciées ; autant la compagnie Les Lames sur Seine pour leur spectacle sur les mousquetaires et l'animation d'escrime pour les enfants que la Compagnie Sivouplait, avec un spectacle de mimes très beau et humoristique. Le soleil ayant été de la partie, un vrai succès pour les journées du Patrimoine à Jossigny ».

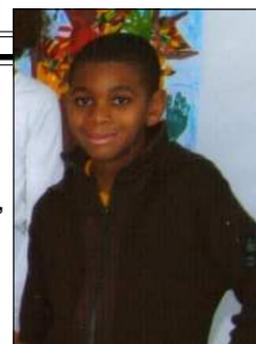
Encore un grand merci à Madame Jacqueline MAILLE et à son équipe, pour l'ouverture du Château, ainsi qu'aux différents bénévoles qui ont permis le bon déroulement de ces journées du patrimoine.



### « LES ESPOIRS DE JOSSIGNY »

Après le cyclisme, place au tennis! En effet **Alexis BAGLATJECK**, tout juste 11 ans, a découvert ce sport, dans le club de Chanteloup, il y a 4 ans et a commencé la compétition depuis 2 ans. Classé 30/2 (5<sup>e</sup> échelons) après sa première année et 30 (2 échelons de mieux) cette année, Alexis effectue une progression très prometteuse! Pour cela, ce jeune tennisman est scolarisé au collège Victor SCHOELCHER et profite d'un emploi du temps adapté à la pratique intensive d'un sport. Ainsi, passé 14h le lundi, mardi et jeudi, hop, direction le club de tennis de Torcy situé à proximité du collège. Alexis s'entraîne également le samedi et garde le dimanche pour la compétition. Le tournoi jeune de Bussy Saint Georges se profile à l'horizon....

En attendant ces résultats nous lui souhaitons bon nombre de victoires !



### HIER ET AUJOURD'HUI

Route de Serris



**L'ASSOCIATION PARENANTS JOSSIGNY (P.E.J)**

INVITE TOUTES LES FAMILLES DE JOSSIGNY LE SOUHAITANT A  
ADHERER A NOTRE ASSOCIATION



Nous vous proposons pour l'année **2010-2011** les différents projets suivants :

- Bowling
- confection de décorations pour le sapin de Noël
- Cinéma (films pour petits et ados)
- Atelier confection de couronnes et dégustation des galettes
- Atelier confection et dégustation de crêpes/gaufres
- Sorties récréatives (récreaparc pour les petits, laser game pour les plus grands ...)
- Atelier confection décorations œufs de pâques et confection œufs en chocolat
- Sorties accrobranches, Karting, playmobil...
- Pique-nique, barbecue ...
- Parc d'attraction (Astérix par exemple) en période estivale ...

Sans oublier que toutes les autres bonnes idées sont les bienvenues !

Pour plus d'information, contacter le Bureau :

Présidente : Mme Bassi Angela, 8 ch des chaudronniers au 01.64.12.36.87

Secrétaire : Mme Gardin Karine, 19 rue du champs de la ville au 01.64.30.18.74

Comptable : Mme Louhichi Sarra, 5 bis route de Tournan au 01.60.07.15.10

Vice secrétaire : Mme Gachon Nathalie, 39 rue de Meaux au 01.60.35.06.19

**VIE DU CLUB DE L'AMITIE**

La Grange étant de nouveau disponible, nous avons repris nos activités tous les 15 jours depuis le 1er septembre 2010.

Le 8 septembre le traditionnel Barbecue a fait la joie de nos adhérents malgré la pluie.

Pour mémoire, dans les jours prochains, auront lieu les 3 manifestations suivantes :

- le 24 novembre : repas Beaujolais nouveau
- le 8 décembre : animation par une société de produits
- le 15 décembre : bûche de Noël

Vous avez 50 ans et plus, nous vous rappelons que vous êtes les bienvenus et nous serons heureux de vous accueillir pour participer à la vie du Club, apporter vos idées qui seront les bienvenues.

Tél : 01 64 02 29 22 – courriel : annielebocq@hotmail.fr

**CUISINE DE SEINE ET MARNE****COULOMMIERS PANÉ SUR UN LIT DE POMMES DE TERRE**

Découvrez cette délicieuse recette de fondant de Coulommiers pané sur un lit de pommes de terre aux oignons, servie avec une salade.

Recette pour 2 personnes :

Préparation : 30 min. / cuisson : 25 min.

Il vous faut :

Pour le Coulommiers

- 1 Coulommiers pas trop fait,
- 3 œufs,
- De la farine,
- De la chapelure,
- Sel et poivre.

Pour l'accompagnement

- 4 belles pommes de terre,
- 2 gros oignons,
- Sel et poivre,
- 1 salade,
- Huile et vinaigre.

Panage du Coulommiers :

Prenez 3 assiettes légèrement creuses et versez-y séparément la chapelure, la farine et les trois œufs fouettés.

Coupez le Coulommiers en deux.

Trempez la première moitié du fromage dans l'œuf puis dans la farine puis de nouveau dans l'œuf et enfin dans la chapelure.

Recommencez cette opération encore une fois pour obtenir une chapelure épaisse. Faites de même pour la deuxième moitié.

Faites chauffer une poêle avec un peu d'huile et mettez à cuire les demis Coulommiers panés. Faites dorer chaque face.

Préparation de la fondue de pommes de terre aux oignons :

Lavez et épluchez les pommes de terre.

Coupez-les en fines lamelles à l'aide de votre robot (ou à la main).

Coupez les oignons en fines lamelles.

Faites chauffer une poêle avec un peu d'huile et versez-y les pommes de terre mélangées aux oignons.

Remuez de temps en temps, ajoutez un peu d'huile et laissez cuire à feu moyen durant 20 minutes. Les pommes de terre doivent être fondantes. Attention, ne les faites pas cuire avec un couvercle car elles s'écraseraient.

Salez avec du gros sel et poivrez.

Cuisson au four :

Versez les pommes de terre dans un plat passant au four.

Déposez les Coulommiers panés sur le dessus.

Placez le plat à mi hauteur dans votre four préchauffé à 180 °C et laissez cuire 25 minutes.

Servez ce plat avec une salade. Bon appétit !

**UN PEU D'HISTOIRE****Le moulin de Belle-Assise et la cheminée :****La GEODESIE à Belle-Assise.**

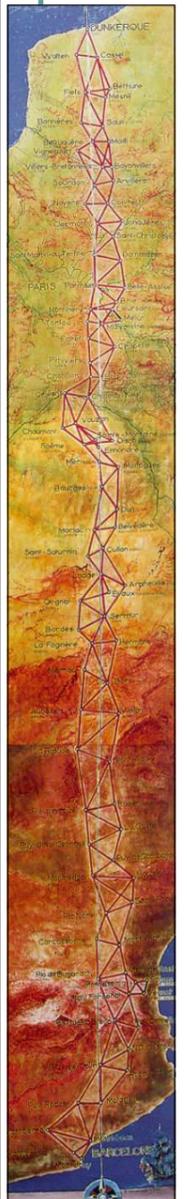
La géodésie est une science qui étudie la forme et les dimensions de la terre en s'appuyant sur les positions de points remarquables matérialisés de façon durable (points géodésiques). Elle trouve des applications dans les travaux de cartographie, de génie civil, de navigation...

Le premier réseau géodésique, réalisé par Cassini et fils entre 1680 et 1783, s'appuie sur une ligne « Méridienne » allant de Dunkerque à Barcelone et dont le moulin de Belle-Assise est un des points remarquables.

L'Académie des sciences a confié à la commission Delambre et Mechain la charge, de définir mathématiquement une unité de mesure terrestre qui deviendra, en 1795, le mètre étalon. Il correspond à la 10.000.000<sup>ème</sup> partie de l'arc du méridien terrestre compris entre le pôle et l'équateur.

Dans le cadre de la nouvelle Triangulation Française (initié par l'IGN), la cheminée a été construite en 1880, suivie de la mise en place d'une borne géodésique (bloc maçonné muni d'un repère en bronze ancien).

Ce réseau, achevé en 1891, est constitué d'environ 100 000 points et permet, par le degré de précision du maillage, d'exécuter des travaux précis, de relevés de géomètres, de levées topographiques, de mise en place de relations de photographies aériennes et spatiales.



28 MAI 2010

**- DELIBERATION N°2010/17 : AUTORISATION DE SIGNATURE DES AVENANTS AU MARCHE CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA SALLE ASSOCIATIVE**

Considérant qu'afin de tenir compte de travaux non prévus initialement mais nécessaires et face à des difficultés d'ordre techniques et procédurales, des avenants au lot 01, 03 et 05 s'avèrent nécessaires ;

Considérant que le montant initial du marché dépasse les 5% et les dépenses afférentes à cette opération sont assurées à partir des crédits disponibles inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le montant global des avenants des lots 01, 03 et 05 au marché initial;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants N°1 avec les entreprises CANARD, SELLIER et ITEBELEC;

PRECISE que les crédits relatifs au présent marché sont prévus et inscrits au budget primitif 2010.

**- DELIBERATION N°2010/18 : RECTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

Considérant le courrier émanant de la SOUS-PREFECTURE de MEAUX indiquant que la commune a voté un taux illégal pour le Foncier Non-Bâti

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remarques émises par le contrôle de légalité concernant l'état de notification des taux d'imposition 2010.

Le taux de référence du foncier non-bâti doit être rectifié ainsi qu'il suit :

Foncier non-bâti: 30,16% au lieu de 30,19%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE le taux du foncier non-bâti voté le 09 avril 2010,

ADOpte le taux du foncier non-bâti à percevoir au titre de l'année 2010 proposé dans la présente délibération.

**- DELIBERATION N°2010/19 : AVENANT AU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le courrier de l'Office Central de Restauration Scolaire concernant la signature d'un nouveau contrat pour la période scolaire 2010/2011.

Monsieur le Maire précise que ce nouveau contrat ne prévoit pas d'augmentation du prix des repas cantine pour la période scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement du contrat,

Madame CHEVALLIER demande si pour un prix de repas plus élevé, un repas de meilleure qualité gustative pourrait être servi aux enfants.

Monsieur BOITELET propose de demander au prestataire ses possibilités en termes de qualité supérieure

**- DELIBERATION N°2010/20 : TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CAMG EN MATIERE DE REALISATION ET GESTION D'AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL POUR LE SEJOUR DES GENS DU VOYAGE**

VU la délibération n°2010/018 du 29 mars 2010 prise par la Communauté d'Agglomération de MARNE&GONDOIRE portant sur la réalisation et gestion des aires permanentes d'accueil pour le séjour des gens du voyage,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de

MARNE&GONDOIRE en vue de l'extension de ses compétences facultatives à la « réalisation et gestion de deux aires permanentes d'accueil des gens du voyage de 30 et 20 places respectivement sur les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne ».

Monsieur GROSBOIS demande si cette nouvelle compétence pour la Communauté d'Agglomération ne concernera pas JOSSIGNY un jour.

Monsieur le Maire précise que ce transfert de compétence ne concerne que les aires de LAGNY-SUR-MARNE et ST-THIBAUT-DES-VIGNES et permet aux communes de Marne&Gondoire de pouvoir diriger les gens du voyage sur des aires de stationnement.

**- DELIBERATION N°2010/21 : AMENAGEMENT DU TERRAIN DE JEUX POUR ENFANTS**

Considérant la nécessité de remettre aux normes et de rénover le terrain de jeux existant,

Considérant les différents devis présentés pour l'aménagement du terrain de jeux pour enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise CASAL SPORT - 31, rue de l'Université - ZAC du Pavé

Neuf - 93160 NOISY-LE-GRAND - pour un montant de 11 744,96 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférent,

PRECISE que la dépense a été prévue au budget primitif 2010.

**- DELIBERATION N°2010/22 : CONTRAT DE GESTION DES ANIMAUX ERRANTS**

Considérant la proposition de renouvellement de contrat présenté par la société SA S.A.C.P.A

(Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal), en date du 13 mai 2010 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement du contrat de gestion des animaux errants, du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, pour un prix annuel de 647,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de gestion des animaux errants avec la société S.A.C.P.A,

PRECISE que la dépense a été prévue au budget primitif 2010.

**- DELIBERATION N°2010/23 : VOYAGE DES ENFANTS 2010**

Considérant la proposition de voyage offert chaque année aux enfants de la commune, de la grande section de maternelle au CM2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir une journée à Pierrefonds - visite du Château le matin, activité accro-

branche l'après-midi - 461,34 € TTC environ, sur une base de 45 participants, auquel s'ajoute le transport en car pour 680,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et régler les dépenses s'y rapportant,

PRECISE que la dépense a été prévue au budget primitif 2010.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Réaménagement de la rue de Meaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un entretien en Mairie avec l'Agence Routière Territoriale concernant l'aménagement de la rue de Meaux.

L'ART a proposé un contrat triennal de voirie qui se ferait soit avec l'aide des services de l'Etat, soit via un bureau d'étude indépendant.

Concernant la déviation poids lourds, Monsieur le Maire précise qu'il aimerait conserver cette voie, qui deviendrait alors intercommunale et serait donc gérée par le Conseil Général.

Une concertation avec ce dernier devrait être engagée prochainement.

- Lavoir.

Monsieur JEGARD transmet au membre du Conseil une question de l'association JADHIS concernant la restauration du lavoir. Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré des membres de JADHIS et leur a proposé une réunion d'élus pour décider du devenir du lavoir.

- Voirie.

Monsieur GROSBOIS informe les membres du conseil municipal de la dégradation du support d'une plaque d'égout au 28 route de Tournan, de la présence de plusieurs nids-de-poules rue Ferraille à combler et demande de refaire le passage pour piétons au croisement de la route de Tournan et de la rue Ferraille.

- Hôpital de Marne-la-Vallée.

M. FEAUVEAU demande s'il y a eu une réponse à la motion, relative au soutien financier de l'Etat pour le futur service état-civil de JOSSIGNY du futur hôpital de Marne la Vallée, approuvé lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la réponse est toujours la même et donc que cela incombe à la municipalité sans aucune contrepartie.

**24 JUIN 2010****- DELIBERATION N°2010/25 : CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES MOYENS DE CHAUFFAGE**

Considérant les propositions de contrat réactualisées concernant l'entretien des équipements de chauffage des bâtiments communaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de confier l'entretien annuel des moyens de chauffage de la Grange aux Dîmes et du bâtiment Mairie-Ecole, à l'entreprise LEROY Chauffage Plomberie - 35, rue Albert Mattar - 77400 CARNETIN pour un montant de 599,22 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et régler les dépenses s'y rapportant,

PRECISE que la dépense a été prévue au budget primitif 2010.

**- DELIBERATION N°2010/26 : CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition du matériel de l'Ecole Numérique Rurale et la nécessité de souscrire une assurance tous risques informatiques.

Il présente les différentes garanties des contrats d'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le contrat d'assurance proposé par la société AXA Assurances - 12, rue Saint Laurent - 77400 LAGNY-SUR-MARNE pour un montant de cotisation annuelle de 199,90 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance tous risques informatiques,

PRECISE que la dépense a été prévue au budget primitif 2010.

**- DELIBERATION N°2010/27 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FONDS E.CO.L.E**

Au titre de ses investissements 2010, la commune envisage de procéder à l'entretien des locaux scolaires existants et a prévu dans son budget 2010 des travaux de peinture dans les locaux scolaires de l'école de JOSSIGNY.

Afin de compléter le financement de cette opération, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour une aide financière au titre du « fonds E.CO.L.E » pour les travaux précités.

VU l'estimation des travaux à réaliser dans l'école primaire de JOSSIGNY, s'élevant à :

- 5 800,00 € HT pour les travaux de peinture des deux classes élémentaires,

- 520,00 € HT pour les travaux de revêtement mural de la classe maternelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de financement des travaux d'entretien des locaux de l'école primaire de JOSSIGNY.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Général une demande de subvention au titre du « fonds E.CO.L.E ».

**- DELIBERATION N°2010/28 : INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAI DE RADIOLOGIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'une proposition de la société SAT Consult, concernant la pose d'une antenne relai pour la radiologie de la future clinique de Montévrain, sur le Château d'Eau. En contre-partie de cette installation, Monsieur le Maire a demandé l'accès à Internet via cette antenne pour les entreprises et les habitants de JOSSIGNY. En réponse, la société SAT Consult a proposé cet accès aux seules entreprises, moyennant un abonnement.

Aucune précision n'a été donnée concernant l'impact de cette installation sur la santé des habitants.

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

REFUSE l'installation d'une antenne relai de radiologie sur le Château d'Eau,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la société SAT Consult.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Réforme des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle la motion votée par le Conseil Municipal, contre le projet de réforme des Collectivités Territoriales et informe ses adjoints qu'ils peuvent signer la lettre ouverte proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

- Marathon Marne&Gondoire.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'un courrier de Monsieur BACH, remerciant les bénévoles et Monsieur Cyril LEFRANC, pour l'organisation du marathon.

Monsieur JEGARD demande si la signalisation concernant la fermeture de la rue de Lagny, ne peut pas être faite plus en amont dans les rues du village.

Monsieur le Maire répond que c'est à l'organisateur de la manifestation de voir cela avec le Conseil Général.

- Château - Ramassage des Feuilles.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'engagement pris par Madame MAILLE, Administratrice du Château de JOSSIGNY, concernant le ramassage des feuilles et la tonte de l'herbe.

- Troc & Puces.

Monsieur JEGARD informe les membres du Conseil que des voitures circulaient sur la brocante, dès 16h30.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix de donner à chaque association l'occasion d'organiser la brocante. Si la sécurité ne peut pas être assurée, ce fonctionnement peut changer.

Monsieur JEGARD demande à ce qu'un cahier des charges soit mis en place.

Monsieur JEAN-FRANCOIS précise que la brocante devrait être organisée chaque année de la même façon.

- Lavoir.

Monsieur GROSBOIS informe de subventions existant pour l'éventuelle reconstruction du lavoir. Monsieur le Maire propose de reporter cette discussion au prochain Conseil Municipal, en septembre.

- Accessibilité des Arrêts de Bus.

En réponse à une question de Monsieur GROSBOIS concernant l'avancement de ce dossier, Madame CHEVALLIER informe d'un rendez-vous pris avec le SIT, dans le courant du mois d'août.

- Seine&Marne Express.

Monsieur JEGARD rapporte les propos d'une habitante concernant l'arrêt du Seine&Marne Express le samedi. Madame CHEVALLIER informe de l'avancée du dossier.

- Bus en stationnement.

Monsieur GARDIN demande si quelque chose peut être fait pour éviter le stationnement gênant du bus d'un habitant, sur la commune.

## LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

La Mairie vous remettra aussi une attestation de recensement qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet cette attestation vous sera réclamée pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, conduite accompagnée, CAP, BEP, baccalauréat, inscription en faculté...).

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

**IMPORTANT** : Les inscriptions sur les listes électorales se feront jusqu'au **31 décembre 2010, 20h, en mairie.**

Sont concernées les personnes non inscrites, les personnes nouvellement arrivées dans la commune ainsi que les personnes ayant déménagé à l'intérieur de Jossigny.

Veillez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Prochaines élections : élections cantonales en mars 2011.

## COMMUNIQUE de l'UNICEF

### Devenez bénévole à l'antenne Unicef de Bailly-Romainvilliers

Sensible à la cause des enfants, motivé(e), disponible, vous souhaitez vous investir pour une bonne cause. Venez rejoindre notre équipe en vendant des produits Unicef (cartes, calendriers, jouets, cadeaux artisanaux pour adultes) sur nos stands des centres commerciaux de Claye Souilly et de Val d'Europe ainsi que sur divers marchés de Noël (Chelles, Montry, Bailly...).

Ce travail est effectué en binôme, suivant vos disponibilités surtout en fin d'année de mi-novembre à fin décembre.

**Contacteur** : Liliane NOLOT Responsable antenne Unicef de Bailly-Romainvilliers

Tél : 06 74 08 34 69 ; Courriel : [liliane.nolot@wanadoo.fr](mailto:liliane.nolot@wanadoo.fr)

## COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE

### Logement étudiant

#### Votre CAF peut vous aider.

Étudiant, vous êtes sur le point d'emménager dans votre logement étudiant. Vous avez sans doute le droit à une aide de votre CAF, renseignez-vous !

**Petit conseil** : dès lors où vous toucherez l'aide au logement, vos parents n'auront plus droit aux mêmes prestations que lorsque vous viviez chez eux. Elles seront recalculées et pourront donc diminuer voire être supprimées.

#### Alors calculez et comparez avant de faire une demande

En toute simplicité, sur [le.caf.fr](http://le.caf.fr)

- Obtenez une estimation de l'aide au logement,
- Faites votre demande d'aide en ligne, dès que vous connaissez votre date d'entrée dans votre logement.

## COMMUNIQUE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE

### Votre enfant âgé entre 3 et 18 ans participe à une activité sportive, culturelle ou artistique ?

#### La CAF vous aide à la financer avec le bon loisirs jeunes 2010-2011.

Cette année, vous souhaitez que votre ou vos enfant(s) pratique(nt) un sport, participe(nt) à des activités culturelles ou fréquente(nt) un accueil de loisirs ?

Le bon loisirs peut vous aider à payer :

- Les frais d'inscription, de licence, d'assurance pour des activités sportives, culturelles ou artistiques,
- L'achat du matériel ou de l'équipement nécessaire à la pratique de ces activités,
- Le paiement des journées en accueil de loisirs sans hébergement.

Ces activités doivent se dérouler en Seine-et-Marne et en dehors des vacances d'été. Elles doivent être organisées par une association Loi 1901 (déclarée en Préfecture), ou par une structure municipale ou para-municipale.

Vous étiez allocataire à la CAF de Seine-et-Marne en octobre 2009, votre quotient familial est inférieur ou égal à 740€ et vous avez reçu des prestations familiales au titre du mois de juin 2010.

Vous n'avez aucune démarche à faire, le formulaire du Bon Loisirs Jeunes (de couleur jaune) vous aura normalement été adressé courant septembre (un bon par enfant).

Si vous ne l'avez pas reçu, cela signifie que vous ne remplissiez plus les conditions pour en bénéficier.

Ce bon est valable pour l'année scolaire soit du 1er septembre 2010 au 31 mai 2011. Il suffit de faire compléter le bon par l'organisateur de l'activité ou le fournisseur de matériel qui atteste le montant de la dépense et de le retourner à la CAF accompagné des justificatifs de dépenses.

Vous recevrez en retour un remboursement de 40€ minimum à 86€ maximum par enfant, en fonction des frais engagés.

**CAF de Seine-et-Marne, 21-23 av. du Général Leclerc 77024 MELUN Cedex**

**Tél: 0 820 25 77 10 - [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

## SERVICE CIVIQUE

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Le service civique vous donne la possibilité de vous engager pendant quelques mois au profit de la société.

Le service civique permet aux jeunes de se consacrer à une mission d'intérêt général, sur une période de 6 à 12 mois. Et ce, quel que soit leur niveau d'études. Seules conditions : être de nationalité française, ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou justifier d'au moins un an de résidence régulière en France. Cette mission volontaire, de 24 heures au minimum par semaine, peut être effectuée en France ou à l'international, auprès d'organismes à but non lucratif (associations, fondations, ONG...) ou de personnes morales de droit public (Etat, collectivités locales, établissements publics). Ainsi, le jeune pourra se voir confier une mission utile, comme par exemple : accompagner des enfants dans des ateliers de lecture, participer à un grand chantier de restauration de sites historiques ou encore mener une action de sensibilisation au respect de la nature. En contrepartie, il percevra une indemnité mensuelle de 440 € nets. À l'issue de sa mission, chaque volontaire reçoit une attestation qui décrit les activités exercées et les compétences acquises, remplie conjointement par le tuteur et le jeune. Le service civique est donc à la fois un engagement citoyen mais aussi souvent une première expérience qui peut être valorisée dans un CV.

**Site de l'Agence du service civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)**

**INFO PARC CULTUREL DE RENTILLY**



**Le mercredi, c'est musique et compagnie**

Pour ce dernier rendez-vous musical de la saison proposé par l'Ensemble FA7, c'est à Jean-Pierre Baraglioli et Anthony Millet qu'est confié cet après-midi pour vous faire découvrir ce que le saxophone et l'accordéon se racontent lorsqu'ils parlent musique.

Espace des arts vivants. Mercredi 8 décembre à 16 h. Pour chaque "Le mercredi, c'est musique et compagnie". Durée : 1 h. A partir de 6 ans. Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Racontines**

Par Laetitia Bloud. Elle est passée par ici, elle repassera par là... la conteuse ! Elle promène ses histoires, des chansonnettes qui font danser les mains, et des comptines. Histoires sur le bout des doigts ou au creux de la main. Les yeux dans les yeux, Laetitia Bloud raconte pour chacun d'entre vous.

Durée : 25 min. A l'Orangerie. Les mercredis 13 octobre et 24 novembre à 16h. A partir de 6 mois.

Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Mois du film documentaire** - Un évènement du Conseil Général de Seine-et-Marne.

Pour la deuxième année consécutive, le Parc culturel de Rentilly est heureux d'inscrire sa programmation dans le cadre du mois du film documentaire. Cette manifestation du Conseil Général de Seine-et-Marne, impulsée par la Médiathèque départementale vise à promouvoir le film documentaire d'aujourd'hui.

Séquences pour petits spectateurs : Petit à petit. Films d'animation de Pierre Luc Granjon, Uzi Geffenblad, Lotta Geffenblad et Gun Jacobson

Quatre petits films d'animation où il est question d'enfant sans bouche et de lapin aux trop grandes oreilles, de collection de cailloux, de journée à la mer et de chemin tellement difficile à retrouver quand on est petit...

Durée : 40 min. Espace des arts vivants. Mercredi 10 novembre à 16h. A partir de 2 ans

Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Ciné-chansons**

Ciné-chansons : L'Ourson et autres contes russes. Par Barbara Carlotti.

Au programme, des petites perles du cinéma d'animation russe accompagnées par une chanteuse, sur des compositions originales écrites spécialement pour ce programme. Une joyeuse bande vous donne rendez-vous pour ce ciné-chansons pour des aventures tendres et trépidantes.

Durée : 50 min. Espace des arts vivants. Mercredi 17 novembre à 16h. A partir de 2 ans

Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Cocotteries**

Par la compagnie La Douce Amère. Qu'est ce que ces Cocotteries ? Des histoires, bien sûr !! Des racontars, peut-être... en attendant c'est à travers de nombreuses et lointaines contrées qu'elles nous emmènent.

Durée : 50 min. A l'Orangerie. Mercredi 1er décembre à 16h00. A partir de 3 ans

Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Pourquoi pas, pourquoi pas, pourquoi pas, pourquoi pas**

Par Cécile Métrich et Elisabeth Drulhe. Partons à la découverte de Raymond Queneau, de son univers à la fois poétique, drôle et farfelu. Jeu avec les mots, voyage dans l'imaginaire surréaliste, rythmé avec énergie ce spectacle qui ravira les petits et les grands.

Durée : 45 min. Espace des arts vivants. Dimanche 12 décembre à 16h. En famille, à partir de 6 ans

Entrée libre. Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

**Visites commentées**

Le Parc culturel vous propose des visites commentées sur l'historique du Domaine de Rentilly ainsi que sur l'exposition en cours.

Rendez-vous à l'Orangerie. Les dimanches 3 octobre et 28 novembre à 15 h. Tout public. Entrée libre

**Ciné choco**

Partenariat avec le cinéma Le Cinq de Lagny-sur-Marne. Projection d'un film pour enfants suivi d'un goûter au Cinéma Le Cinq à Lagny-sur-Marne - 5, rue Delambre - 77400 Lagny-sur-Marne

Cinéma Le Cinq. Les samedis 11 et 18 décembre. Aux environs de 16h. Pour les enfants de moins de 12 ans.

A noter : tarif unique adultes et enfants : 6 € pour une séance en 3D ; 5,50 € pour une séance sans 3D. Renseignements au 01 60 26 40 11

**Frisson baroque**

Quatre ans déjà que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire vous fait vivre le grand frisson au mois de janvier à la découverte des arts baroques. Cet hiver encore, le festival Frisson baroque, dont le berceau est le Parc culturel de Rentilly, voyage dans quelques communes de Marne-et-Gondoire. Concerts de musique baroque, spectacle pour le jeune public, théâtre sillonnent le territoire pour le bonheur des oreilles et des yeux de chacun. Le secret de cette programmation sera bien gardé jusqu'au cours de l'automne où nous nous ferons le plaisir de vous le dévoiler. Du 28 au 30 janvier 2011. Entrée libre. Retrouvez toutes les informations concernant le festival en fin d'année.

Réservation obligatoire à partir du 10 janvier 2011 au 01 64 02 15 15

A l'approche des premiers froids et de la remise en route des appareils de chauffage, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone est à prendre au sérieux.

De nombreux cas sont dénombrés chaque année, la vigilance est donc nécessaire.

**LE MONOXYDE DE CARBONE :  
UN GAZ INCOLORE, INODORE MAIS MORTEL.**

**Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?**

- C'est un gaz incolore, donc difficile à détecter.

- Sa présence dans un local résulte d'une mauvaise installation ou d'un mauvais fonctionnement de n'importe quel appareil à combustion : poêle mobile à pétrole, chauffage au gaz ou au fioul, chauffe-eau au gaz, gazinières, cheminées, chaudières, etc.

Appareil correctement installé, convenablement utilisé et régulièrement entretenu par un professionnel qualifié, logement ventilé  
=  
RISQUE LIMITE POUR L'UTILISATEUR

Installation mal réalisée, défaut d'entretien régulier par un professionnel, mauvaise utilisation ou fonctionnement dans de mauvaises conditions, ventilation du logement défectueuse  
=  
RISQUE REEL D'INTOXICATION AU CARBONE

**Dans un cas sur deux, on constate une absence d'aération des locaux.**

**Quels sont les signes d'une intoxication au carbone ?**

**ATTENTION**

Fatigue inexplicable, maux de tête, vertiges, troubles visuels, nausées, vomissements, malaises avec ou sans perte de connaissance.

PRENEZ CES SIGNES AU SERIEUX

n'hésitez pas à vous interroger sur leur origine et à consulter un médecin.

**Les bons réflexes en cas d'intoxication :**

- Ouvrir les fenêtres et aérer
- Quitter les lieux
- Appeler les secours : 18 pour les pompiers et 15 pour le SAMU
- Ne pas réintégrer votre logement sans vous êtes assuré de l'élimination du risque.

INFO OFFICE DU TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Stage de mosaïque

Le samedi 20 novembre à l'Espace Charles Vanel de Lagny-sur-Marne, l'atelier mosaicozette propose un stage d'initiation à la mosaïque accompagné par des artistes.

Ils aideront à réaliser le logo choisi par les spectateurs lors de la soirée de présentation de la saison.

Stages à partir de 10 ans. Horaires : 10h-12h et 14h-16h

Inscriptions : 01 60 07 20 51 (Marie Mattei) ou marie.mattei@lagny-sur-marne.fr

Tidom Tidame

Samedi 20 novembre à la médiathèque Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne, la Compagnie Histoire de Sons propose le spectacle « Tidom Tidame » pour les enfants de 1 à 3 ans (non scolarisés).

Horaires : à 10h15 et à 11h15

Sur inscription à partir du 2 novembre au 01 60 07 62 40

Mardi Jazz à l'Espace Charles Mardi 23 novembre à 20h30

Bénéficiant depuis de nombreuses années d'une solide réputation de jazzmen en Europe et aux Etats-Unis, les frères Gildas et Jean-Baptiste Boclé évoluent avec une jubilation égale dans le rock, la pop et les musiques bretonne et celtique. Au sein de leur groupe Keltic Tales, ils proposent une création musicale inédite qui mêle de manière envoûtante les sonorités antiques du uilleann pipe (la cornemuse irlandaise), les sons profonds de la contrebasse et la chaleur de l'orgue Hammond pour un métissage d'un genre nouveau.

Espace Charles Vanel ; 22 bld Gallieni - 77400 Lagny-sur-Marne - 01 64 12 47 50

"La Cave se rebiffe" à Lagny

Du 27/11/2010 au 30/04/2011

Au Comédia Théâtre, par le Collectif La Cave se Rebiffe

Prochain concert de "La Cave", samedi 27 novembre 2010 à 20h. Tarif : 5€

Notez dès maintenant les prochaines dates de la Cave : le samedi 5 mars 2011 et le samedi 30 avril 2011.

Théâtre Comédia ; 13 Boulevard Galienni - 77400 Lagny sur Marne - Répondeur : 01 64 30 13 96

<http://www.myspace.com/lacaveserebiffe>

Fabriquer soi-même ses cartes de Noël

Atelier animé par l'association Alliance Terre Vie (ATV)

Samedi 27 novembre 2010 à 10h30.

Quelques semaines avant Noël, venez fabriquer vos cartes de voeux avec des éléments empruntés à la nature environnante.

Exceptionnellement au Parc Culturel de Rentilly (point café) à Bussy-Saint-Martin

Gratuit - Réservations obligatoires à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

2 rue du chemin de fer - Lagny-sur-Marne - 01.64.02.15.15

Le salon des collectionneurs

Dimanche 28 novembre à Lagny-sur-Marne, de 9h à 18h, le 20ème salon des Collectionneurs organisé par le CIAC prendra place à l'Espace Charles Vanel.

Entrée Libre. Renseignements et inscriptions auprès de M. LAUR au 01 60 07 79 18 ou 06 70 06 60 53

Fabriquer soi-même ses produits ménagers

Samedi 11 décembre à 10h30, l'association Alliance Terre Vie vous propose un atelier pour vous apprendre à fabriquer vos produits ménagers en faisant des économies tout en respectant la nature.

Exceptionnellement au Parc Culturel de Rentilly (point café) à Bussy-saint-Martin

Réservations obligatoires auprès de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Stage de mosaïque

Le samedi 5 février à l'Espace Charles Vanel à Lagny-sur-Marne, l'Atelier Mosaicozette vous invite à participer à un stage d'initiation à la mosaïque, stage encadré par des artistes.

Horaires : 10h-12h et 14h-16h. Modalités d'inscription : Marie Mattei au 01 60 07 20 51 ou marie.mattei@lagny-sur-marne.fr

**Office du Tourisme de Marne et Gondoire - 2, rue du chemin de fer 77400 LAGNY/MARNE - Tél:01 64 02 15 15**



**BON VOISINAGE ET BON SENS CIVIQUE**

**ATTENTION AUX BRUITS**

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

**jours ouvrés : de 7h à 20h**

**samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30**

**dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.

Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.

**BRULAGE A L'AIR LIBRE**

Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et effectués en dehors des périodes de sécheresse et des jours de grand vent. Le feu ne doit être la source d'aucune nuisance pour le voisinage, notamment : émission de fumées épaisses et projections de débris enflammés.

**RENTREZ VOS POUBELLES**

Les poubelles ne doivent être sorties que le soir précédent le jour de collecte et être ramassées rapidement. Il en est de même pour les extra-ménagers qui ne doivent être déposés sur les trottoirs que le dimanche soir précédent le jour de ramassage.

**OBLIGATIONS DES RIVERAINS**

Chaque habitant a l'obligation d'entretenir les trottoirs devant chez lui, y compris les commerces et les entreprises. Que ce soit pour la taille des haies, le balayage des feuilles mortes, ou de dégager un passage pour les piétons en cas de neige ou de verglas.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident (chute de personne par exemple), c'est votre responsabilité qui peut être mise en cause.

**92ème ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE  
DU 11 NOVEMBRE 1918**

Pour honorer cette date historique et en mémoire des combattants morts ou disparus pour la France lors de la guerre 1914/1918, les Jossignaciens et les Jossignaciennes, jeunes et moins jeunes, sont invités à assister à la commémoration du 11 novembre 1918.

Nous nous rassemblerons le jeudi 11 novembre, à 11 heures, autour du monument aux morts où une gerbe sera déposée et ensuite nous nous rendrons en cortège vers le cimetière.

**ENCOMBRANTS**

Date de la prochaine collecte des encombrants :  
**lundi 13 décembre au matin.**

**AGENDA**

- 11 novembre à 11h : commémoration de l'Armistice de 1918
- 4 décembre : Noël des enfants
- en décembre : repas de Noël des anciens
- en janvier : vœux du Maire